

FONDATION PERE FAVRON



CAMSP Charles ISAUTIER

Objet : ouverture de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) en faveur des troubles du neuro-développement chez l'enfant.

Saint-Louis, le 4 Juin 2020,

Chère Consœur, Cher Confrère,

Le CAMSP Charles Isautier, géré par la Fondation Père Favron, a été retenu par l'ARS La Réunion pour mettre en œuvre la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) des Troubles du Neuro-Développement (TND).

Cette plateforme accompagne les enfants de 0 à 6 ans inclus pour lesquels l'entourage et/ou le médecin suspectent un possible trouble neuro-développemental (autisme, troubles du développement intellectuel, troubles spécifiques des apprentissages et du langage oral, troubles de l'attention, trouble développemental de la coordination), ainsi que leur famille.

L'objectif est d'accélérer l'accès à un diagnostic fonctionnel et éventuellement nosographique, de favoriser les interventions précoces afin d'éviter l'errance diagnostique et de réduire les sur-handicaps, conformément aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Comment fonctionne la Plateforme de Coordination et d'Orientation ?

Dans le cadre de ce parcours de soins d'une durée de 1 an, les bilans et interventions des psychomotriciens, ergothérapeutes et psychologues libéraux (professions non conventionnées), auparavant à charge des familles, sont pris en charge par la CGSS dans la limite d'un forfait - appelé forfait précoce. Les actes des professionnels libéraux conventionnés continuent à être remboursés selon les modalités définies par la CGSS.

Un [guide d'aide au repérage et d'adressage des troubles du neuro-développement](#)* chez les enfants, à destination des professionnels, a été mis en place par la délégation interministérielle à l'autisme et aux troubles du neuro-développement.

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 20.08.1997

Direction générale
BP.380

97456 Saint-Pierre CEDEX

☎ 0262.96 26 36 - FAX 0262.96 26 49

dgl@favron.org - <http://www.favron.org>

Foyer Albert Barbot (Pôle Handicap - Pôle Dépendance) - E.S.A.T. - « Les Ateliers du Pont Neuf »

Institut Médico-Social Charles Isautier - Institut Médico-Social Raphaël Babet

Foyer Marie Poittevin - Pôle médico-social Philippe de CAMARET

E.H.P.A.D. « Les Lataniers » - E.H.P.A.D. « Les Alizés » - E.H.P.A.D. Bois d'Olives

1. Pour être pris en charge au titre du forfait précoce, l'enfant présentant des troubles doit être orienté vers la PCO par son **médecin traitant ou autre (pédiatre, médecine scolaire, médecin de Protection maternelle infantile...)** qui transmet une demande de prise en charge avec des préconisations. Le dossier complet et recevable en commission est composé du dossier d'adressage, du dossier médical d'admission et de l'ensemble des bilans déjà réalisés. La famille complète le dossier famille et l'enseignant une observation pédagogique.
2. Cette demande est examinée par l'équipe médicale de la PCO au cours de la commission d'orientation.
3. La PCO met alors en œuvre les bilans et interventions précoces nécessaires auprès des professionnels libéraux ayant contractualisé avec elle, au plus près du domicile de l'enfant ; ces professionnels libéraux sont rémunérés par la PCO. La PCO peut également orienter l'enfant vers des structures de deuxième ligne.

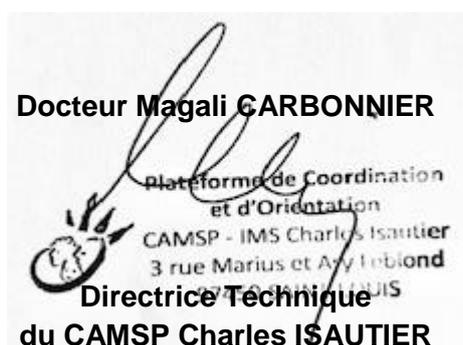
Pendant la durée du parcours, la PCO accompagne la famille dans ses démarches afin de bénéficier, si elle le nécessite, d'ouverture de droits auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Actuellement opérationnel, le dispositif prévoit une montée en charge progressive en s'appuyant notamment sur les structures qui la composent, représentées par l'ensemble des CAMSP et CMPP de l'île (ALEFPA, APAJH, ASFA, Fondation Père Favron, IRSAM) et son réseau de partenaires libéraux (psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues). La PCO est composée d'une équipe pluridisciplinaire : médecin, neuropsychologue, professionnels paramédicaux, assistants de service social.

Nous vous invitons également à diffuser cette information auprès de vos collègues qui seraient susceptibles d'être intéressés par celle-ci.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement utile.

Nous vous prions de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de nos sincères salutations.



* Guide de repérage et d'adressage des troubles du neuro-développement téléchargeable à l'adresse suivante : <https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement/comprendre-l-autisme-au-sein-des-troubles-du-neuro-developpement/du-reperage-au-diagnostic/plateformes-tn-d>

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 20.08.1997

Direction générale
BP.380

97456 Saint-Pierre CEDEX

☎ 0262.96 26 36 - FAX 0262.96 26 49

dgl@favron.org - <http://www.favron.org>

Foyer Albert Barbot (Pôle Handicap - Pôle Dépendance) - E.S.A.T. - « Les Ateliers du Pont Neuf »

Institut Médico-Social Charles Isautier - Institut Médico-Social Raphaël Babet

Foyer Marie Poittevin - Pôle médico-social Philippe de CAMARET

E.H.P.A.D. « Les Lataniers » - E.H.P.A.D. « Les Alizés » - E.H.P.A.D. Bois d'Olives